

à des initiatives d'ordre culturel proposées et réalisées par les groupes culturels et ethniques eux-mêmes. Environ 858 groupes ont ainsi reçu des fonds depuis le lancement du programme en mars 1972 jusqu'en juin 1974. Des subventions sont venues soutenir des activités telles que des festivals de chanson et de danse traditionnelles, des émissions de télévision, des pièces de théâtre et des expositions d'art, ou encore financer des travaux de recherche, l'achat de matériel pédagogique pour des cours de tierces langues, des oeuvres littéraires et des bibliographies d'écrits ethniques canadiens.

Les subventions servent en outre à la fondation de centres multiculturels où les Canadiens de toutes cultures peuvent se rencontrer, échanger des idées et poursuivre ensemble des programmes coordonnés. Chaque centre diffère, suivant les besoins des groupes locaux; on y trouve l'espace voulu pour des classes de langues, des ateliers, des expositions ou des spectacles; parfois on distribue de la documentation et même on y offre des services d'orientation.

Publication d'histoires

Dans le cadre du Programme des études multiculturelles, on a commandé 19 histoires scientifiques dans le but de fournir, en certains cas pour la première fois, un compte rendu exact du rôle joué par les groupes ethniques dans le développement du Canada. Ces histoires seront publiées dans les deux langues officielles à l'intention des écoles; des versions populaires en paraîtront d'ailleurs plus tard.

Un autre programme fait abondamment appel à la presse ethnique si vigoureuse au Canada pour faire en sorte que les résidents dont la connaissance des langues officielles n'est pas encore suffisante ne souffrent pas d'un manque d'information fondamentale sur les pensions, les lois de l'immigration, la protection du consommateur et bien d'autres programmes fédéraux.

Festivals folkloriques

Un programme "Identités canadiennes" a été conçu pour sensibiliser la population à la richesse culturelle de la société canadienne. Il englobe presque tous les domaines d'expression culturelle et comporte une série de douze festivals folkloriques régionaux que couronne tous les ans le Festival na-



tional d'arts folkloriques à Ottawa.

Trente groupes folkloriques ont participé au premier festival national, le "Festival multiculturel canadien 1974", qui s'est ajouté, en juillet, aux activités de Festival Canada. Ce programme parraine de plus des concours d'auteurs dramatiques, des expositions itinérantes d'artisanat et la traduction en anglais et en français de textes écrits en tierces langues sur la vie canadienne.

Cinq organismes culturels du Gouvernement fédéral, outre la Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'État, s'intéressent à la mise en oeuvre de la politique de multiculturalisme et y consacrent des programmes: la Bibliothèque nationale et les Archives publiques, l'Office national du film, le Musée national de l'homme et la Société Radio-Canada.

Tous les programmes ont fait l'objet, au préalable, de nombreuses discussions et consultations entre les organismes fédéraux et provinciaux, le public et en particulier les groupes auxquels ils sont destinés. La consultation soutenue fait du reste partie intégrale de la politique de multiculturalisme. L'un des instruments les plus utiles en ce sens consiste dans le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme, formé en mai 1973. Ses 102 membres représentent les nombreux groupes ethno-culturels et toutes les

régions du Canada. La première Conférence canadienne sur le multiculturalisme a attiré 350 personnes venues d'un peu partout au pays, en octobre 1973, donner leur opinion sur la politique de multiculturalisme. L'accueil chaleureux fait par les groupes culturels à cette convocation et à tous les programmes démontre qu'ils sont conscients des nouvelles dimensions de la liberté culturelle et des nombreuses formes d'assistance qu'ils peuvent obtenir....

Les É.-U. veulent imposer des quotas à l'importation des viandes

Le Gouvernement canadien a été avisé par les États-Unis de la tenue d'une audience publique concernant leur projet de restriction à l'importation de certains bestiaux et viandes du Canada. Selon les États-Unis, ces restrictions découlent des quotas d'importation canadiens imposés le 12 août sur les viandes de boeuf et de veau et sur le bétail américains.

Le Gouvernement canadien a été notifié d'avance de la mesure proposée par le Gouvernement des États-Unis auquel il a déjà fait part de sa vive préoccupation.

En établissant des quotas à l'importation des bovins sur pied et de la viande de boeuf de tous les pays, le Gouvernement du Canada tenait à s'assurer que la situation à la baisse du marché mondial ne nuirait pas au programme canadien de stabilisation des revenus de l'éleveur de bétail. Faute d'un programme de stabilisation, l'industrie canadienne risquait à long terme de souffrir des tendances à court terme.

Le déséquilibre fondamental entre la production et la consommation de la viande de boeuf nous inquiétait parce qu'il posait de sérieux problèmes aux producteurs concernés. Cette situation a été aggravée lorsque le Japon et la CEE optèrent pour une limitation rigoureuse des importations de viande de boeuf. En outre, la consommation individuelle de viande bovine fléchit sensiblement aux États-Unis en 1973, surtout à la suite des mesures adoptées par le Gouvernement américain, ce qui contribuait cette année à l'engorgement du marché américain. Ces facteurs ainsi que d'autres ont entraîné l'industrie bovine dans la situation qui pré-